



## Entreprise & finance

# Audit - L'offre alternative de cabinets manque de visibilité

**Entrée en application en juin 2016, la réforme de l'audit ne déconcentre pas le marché, contrairement à ses objectifs affichés. Les cabinets alternatifs alertent sur la nécessité d'agir.**

« La réforme européenne devait déconcentrer le marché de l'audit en l'ouvrant à d'autres acteurs que les Big Four, or nulle ébullition ne se fait encore sentir, pas même le plus léger frémissement », constate Stéphane Marie, associé du réseau RSM et président d'Option Initiatives Audit, une association de cabinets moyens qui a notamment beaucoup œuvré ces dernières années pour convaincre Bruxelles d'adopter le cocommissariat aux comptes.

En réalité, les auditeurs français ne sont pas vraiment surpris. Ils n'ont eu de cesse depuis 2010 d'expliquer à Bruxelles que l'obligation de changer d'auditeurs tous les dix ans était une fausse bonne idée. « Il est encore trop tôt pour tirer des constats définitifs, tempère Patrick Iweins, associé du cabinet Advolis. La réforme n'a pas un an et reste à mettre en œuvre. L'évaluation annuelle faite par le H3C du marché de l'audit et des niveaux de concentration constituera un premier indicateur intéressant. » De l'avis général, les grands changements dans les mandats d'audit ne se feront sentir que d'ici trois ou quatre ans en raison de l'application échelonnée de ce volet de la réforme.

En revanche, les effets psychologiques sont là, et ils ne sont pas rassurants. « Ce qui frappe, dans

le compartiment C en particulier, c'est le manque de compréhension des textes et de leur portée affichée par les comités d'audit, constate Eric Seyvos, associé de BM&A. Ce qu'ils retiennent de la réforme, à ce stade, c'est que leur responsabilité est renforcée. C'est normal, car même pour la profession, les différents textes et leurs interactions sont difficiles à appréhender. Mais le résultat, c'est que, dans le doute, ils se tournent plus souvent vers les Big Four pour protéger leur responsabilité. »

Les prix de l'audit ont été tellement tirés à la baisse depuis des années que les cabinets moyens ne peuvent même plus se distinguer par des tarifs moins élevés que les géants. « Dans ce contexte, le marqueur devient la notoriété et, à ce titre, ce sont généralement les très grands acteurs historiques qui remportent la mise », commente Stéphane Marie. Toutefois, le bilan n'est pas entièrement négatif. « On perçoit de réelles opportunités de missions de conseil auprès de grands

groupes, confie Patrick Iweins. Les précautions prises par les comités d'audit pour confier des missions non audit dans ce nouveau contexte réglementaire les poussent à identifier des structures réglementées alternatives ayant la capacité de répondre à leurs besoins. C'est une chance pour des cabinets comme les nôtres. »

### Mieux identifier les acteurs de qualité

Il reste que, en matière d'audit, les entreprises et les pouvoirs publics réclament une offre alternative. Or celle-ci existe ; simplement, elle semble souffrir d'un problème de visibilité et peut-être aussi de confiance. D'où la nécessité d'agir, et vite. « C'est normal que, dans un contexte d'incertitude, les entreprises se replient sur les plus grands cabinets, mais il serait dommage que cette situation se cristallise et déséquilibre le marché », prévient Eric Seyvos. La difficulté, à ce stade, consiste à savoir quoi faire. « Il faudrait parvenir à montrer au marché qu'il existe un écosystème d'acteurs intermédiaires identifiables et de qualité dans lequel les entreprises puiseraient avec autant de confiance que lorsqu'elles font appel à un Big », estime Stéphane Marie. C'est d'autant plus nécessaire que l'obligation de changer régulièrement de cabinet va se révéler singulièrement difficile pour les entreprises si le marché continue de se limiter à une poignée d'acteurs. « Les cabinets sont mal placés pour dire qu'ils sont bons, dit Eric Seyvos. Et pourtant, il existe des dizaines de cabinets

Image non disponible.  
Restriction de l'éditeur

**Eric Seyvos**, associé,  
BM&A

« Dans un contexte d'incertitude, les entreprises se replient sur les plus grands cabinets. »

qui audient des sociétés cotées. La profession ne peut pas toute seule accomplir la démarche de légitimité qui ouvrira le marché. » Espérer que les pouvoirs publics donnent la priorité aux acteurs français et contribuent ainsi à leur offrir les références dont ils ont besoin pour convaincre de leur sérieux relève du vœu pieux, confie un professionnel qui souligne que, l'an dernier, le Louvre a choisi deux Big Four. L'idée consisterait plutôt à trouver un label ou encore à demander au H3C de faire, à l'instar de son homologue américain le PCAOB, une liste des cabinets qui ont réussi leur contrôle qualité. Le débat est lancé ! ■ Olivia Dufour  
@OliviaDufour\_OF

**Le H3C pourrait faire, à l'instar de son homologue américain le PCAOB, une liste des cabinets qui ont réussi leur contrôle qualité.**